

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS246

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 2

Après le mot :

« de »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 3 :

« sa demande ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.